



Accus  de r ception en pr fecture
02B-242000354-20250602-BUR-AG-25-076-DE
Date de t l transmission : 10/06/2025
Date de r ception pr fecture : 10/06/2025

CUMUNIT 
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 2 juin 2025

D LIB RATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUT  D'AGGLOM RATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention   l'association Sguardi - Rencontres photographiques 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin   9h, le Bureau de la Communaut  d'Agglom ration de Bastia s'est r uni dans les locaux de la Communaut  d'Agglom ration de Bastia, Port Toga sous la pr sidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PR SENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, G rard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-H l ne PADOVANI

ABSENTS :

Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la s ance.

Bureau du 2 juin 2025

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Sguardi - Rencontres photographiques 2025

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 Juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment : toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvé par le Conseil

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 1 500 euros à l'association Sguardi (SIRET : 90977589200013) pour l'organisation des Rencontres Photographiques Sguardi, qui se dérouleront de juin à septembre 2025 à Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

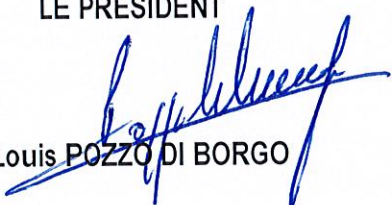
DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3TOUR, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr